

# COMMUNE DE BROQUIES

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 12 novembre 2019 à 20h30

Présents : 9 Mr Jean-Luc CRASSOUS, Mme Sylvie GENIEYS, Mr Bernard MARITAN,  
Mr René ALBOUY, Mr André GAVALDA, Mme Florence LAPLUME,  
Mr Stéphane QUERALT, Mme Arlette RICARD, Mr Christian SERIN.

Représentés : 2 Mr Jacques ANTONIN, *par Mme Sylvie GENIEYS*  
Mr William RIBAUTL *par Mme Arlette RICARD*

**Votants :** 11

Excusés : 3 Mr Claude REYNES - Mr Loïc REYNES, - Mr Gilbert TOULOUSE

Le quorum étant atteint, Mr CRASSOUS, Maire, ouvre la séance, et rappelle l'ordre du jour :

### L'ORDRE DU JOUR :

1. - **Approbation du compte rendu du 21 octobre 2019**
2. - **Mise en conformité du budget eau**
3. - **Acceptation du protocole transactionnel**
4. - **DM**

Mme RICARD est désignée secrétaire de séance.

#### 1. **Approbation du compte rendu du 21 octobre 2019,**

Les membres présents sont invités à approuver le compte rendu de la séance du 21 octobre dernier, dont un exemplaire leur a été précédemment adressé à titre individuel.

Pour : 11    Abstention : 0    Contre : 0

#### 2. **Mise en conformité budget eau**

Mr le Maire rappelle l'exploitation en régie des services eau et assainissement. Ce budget eau et assainissement à caractère industriel et commercial répond aux termes de l'article L1412-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et doit obligatoirement être suivi :

- Soit dans le cadre d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière,
- Soit, à minima, dans le cadre d'un budget rattaché doté de l'autonomie financière, c'est-à-dire disposant de son propre compte 515 pour les encaissements et les décaissements et non d'un compte de liaison renvoyant au compte 515 de la collectivité principale.

Ce budget doit être mis en conformité ; toutefois compte tenu du solde créditeur actuel résultant des travaux réalisés sur les réseaux d'eau, cette opération sera difficilement réalisable avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

En effet, suite à la réalisation des travaux d'interconnexion du réseau d'eau, la subvention versée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne reste en attente de perception, ce ne peut intervenir avant le solde de la totalité des facturations, actuellement en cours.

De ce fait, Mr le Maire propose de reporter la mise en conformité du budget eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Pour : 11    Abstention : 0    Contre : 0

### 3. Acceptation du protocole transactionnel

Afin de remédier à des infiltrations d'eau survenant dans le garage situé au 1 place de la Mairie, des travaux ont été réalisés pour couvrir la terrasse de l'appartement correspondant.

Il est précisé qu'une déclaration préalable de travaux a été déposée en date du 25 janvier 2017 et obtenue tacitement et les travaux réalisés par l'entreprise BLANC.

Mr SANNIER a contesté cette construction au motif que la construction est appuyée contre son mur privatif et obstrue la seule et unique fenêtre de sa façade Nord.

Suite au rapport d'expertise judiciaire définitif remis le 28 janvier 2019 par Mme DUCHET et après que Monsieur le Maire ait rappelé le contexte factuel ayant occasionné la survenance du litige, le conseil municipal l'autorise à signer le protocole permettant de résoudre amiablement et définitivement le contentieux opposant la Commune aux consorts SANNIER

Pour : 11          Abstention : 0          Contre : 0

### 4. DM

Mr le Maire précise l'insuffisance de crédits ouverts aux articles suivants sur le budget de l'exercice 2019 et la nécessité de voter des crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes, dans le respect des équilibres du budget.

FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
65737	Autres établissements publics locaux	-13500,00	
6718	Autre charges exceptionnelles gestion	13500,00	
	TOTAL	0.00	0.00

Après délibération, l'assemblée est invitée à se prononcer sur cette proposition.

Pour : 11          Abstention : 0          Contre : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. indiquées ci-dessus.